



SOLIDAIRES, UNITAIRES DEMOCRATIQUES

AU TRESOR Bouches du Rhône

Bouches du Rhône

La Direction locale a réuni les organisations syndicales à propos des dernières précisions apportées par P. Parini , directeur général des finances publiques.

La fusion devra être terminée fin 2011, y compris les services des impôts des particuliers(SIP), rebaptisés provisoirement "guichet fiscal unique ", les directions locales uniques ainsi que l'harmonisation des statuts.

Concernant les SIP : chacun des collègues conservera ses compétences et l'acquisition des connaissances de chacun d'entre eux (partie assiette pour les uns et partie recouvrement pour les autres) se fera au fil du temps, progressivement.

Les propos se veulent rassurants : pas de mobilité subie ; le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires ne s'appliquerait donc pas aux agents de la DGFIP.

Sauf que comment croire que les agents de la DGFIP, fonctionnaires d'Etat puissent ne pas tomber sous le coup de la loi qui concerne son statut ?

Aux questions que nous avons posées sur les missions communales, hospitalière, et les amendes, on nous affirme que ces missions ne sont pas concernées par la fusion.

Mais, dans le même temps, on nous affirme qu'il y a la fusion et, à côté, de façon distinct, les projets de restructurations locales ne sont pas abandonnés et relèvent de la volonté des TPG de département. Et, de plus, le seuil des tailles critiques des postes comptables est réaffirmé : 8 à 10 agents.. Qu'advient-il alors de ces missions et de la mobilité choisie des agents ? ?

Enfin, côté recouvrement, il est prévu la création d'un pôle de recouvrement complexe avec un comptable à sa tête , ayant pour fonction la prise en charge et le recouvrement contentieux de toutes les cotes relatives au contrôle fiscal. En fonction de seuils à déterminer par les TPG des départements, les SIP pourront transférer leurs cotes après avoir tenté réellement de les recouvrer.

Que restera-t-il alors des missions de recouvrement dans les SIP si le contenu des missions est ainsi vidé de toute sa substance : centre d'encaissement des chèques, centre des prélèvements services et, à présent, dans le cadre de la fusion, dessaisissement pour sa plus grosse partie du recouvrement contentieux ?

Décidément , derrière des propos qui s'appliquent à vouloir nous rassurer, la fusion incarne bel et bien la RGPP présidant aux suppressions d'emplois, ce sont la dégradation des conditions de travail synonymes de baisse de la qualité du service public et les plus vives inquiétudes sur l'ensemble de nos missions toutes fragilisées.

**Mobilisons nous tous ensemble contre la casse des services publics ,
pour le retrait du projet de loi sur la mobilité.**

Tous en grève le 10 juin